

SÉANCE extraordinaire

LE 24 mars 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 24 mars 2014, à 16 h 30, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Luc Legresley, maire suppléant, madame la conseillère Marie-Claire Blais et messieurs les conseillers Denis Pelchat, Benoit Cayouette et Christian Dea.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général.

SONT ABSENTS : Madame Louise Langlois, maire, et monsieur le conseiller Gilles Daraïche.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

140324.088 RÉFECTION DE LA ROUTE 132 - SECTEUR PABOS MILLS / NEWPORT - PHASE 3

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil manifestent la volonté de tenir une rencontre d'information avec la firme d'ingénieur WSP afin de faire le point sur le projet de réfection de la route 132 - Secteur Pabos Mills / Newport-Phase 3 ;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais et résolu unanimement de mandater le directeur général afin que ce dernier organise la tenue d'une rencontre avec la firme WSP et le ministère des Transports du Québec pour discuter de ce dossier et ce, dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140324.089 PROJET HÔTEL DE VILLE - AUTORISATION

REPORTÉ.

140324.090 FABRIQUE DE NEWPORT - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que dans une lettre datée du 6 février 2014, monsieur Denis Beauchamp, président du conseil de la Fabrique de Newport, demande à la Ville de compenser pour le manque à gagner concernant les frais d'électricité supplémentaires engendrés par la relocalisation de trois (3) organismes de Newport dans des locaux sous la gestion de la Fabrique et ce, suite à la vente au du bâtiment municipal qu'ils occupaient ;

CONSIDÉRANT que selon monsieur Beauchamp, ce manque à gagner pour 2013 représente un montant de 1 300 \$;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Fabrique de Newport demande également une majoration du coût de loyer de 2 300 \$, ce qui porterait le total des coûts annuels de location à 4 600 \$;

CONSIDÉRANT que cette aide financière n'a pas pour but de venir équilibrer le budget du Conseil de Fabrique mais uniquement de déboursier pour les dépenses d'exploitation des organismes relocalisés ;

CONSIDÉRANT que la volonté du conseil de Fabrique d'accueillir ces organismes dans ses locaux permet à la Ville de réaliser des économies substantielles ;

POUR CES MOTIFS, sur proposition dûment appuyée il est unanimement résolu ce qui suit :

Que la Ville de Chandler autorise le paiement d'un supplément d'un montant de 1 300 \$ pour les frais supplémentaires d'électricité engendrés en 2013 par l'occupation de trois (3) organismes de Newport dans des locaux sous la gestion de la Fabrique ;

Qu'il sera demandé au Conseil de la Fabrique de déposer à la Ville pour l'année financière 2014, son bilan financier démontrant les coûts réels d'exploitation engendrés par la relocalisation des organismes ci-haut mentionnés et ce, afin que la Ville puisse justifier une participation financière dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140324.091 PROJET INTÉGRÉ D'HABITATION À CHANDLER

CONSIDÉRANT que suite aux interventions et aux explications fournies par la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement, le Conseil de la Ville considère important d'appuyer sa décision avec un avis légal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Benoit Cayouette et unanimement résolu qu'un mandat soit octroyé à Me William Assels afin que ce dernier produise une opinion légale qui orientera le Conseil municipal sur la façon de fermer définitivement ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140324.092 DOSSIER N & R DUGUAY

CONSIDÉRANT qu'en mars 2009, l'entreprise N & R Duguay négociait avec certaines municipalités, dont la Ville de Chandler, des incitatifs entourant l'implantation d'un bâtiment qui permettrait à cette entreprise de centraliser ses services et équipements en un seul endroit ;

CONSIDÉRANT qu'à l'époque le comité du fonds de diversification économique de la Ville de Chandler formé de représentants du SADC, du CLD, de la MRC Rocher-Percé, de la Chambre de commerce, du MDEIE, du CLE et du ministère des Affaires municipales et des Régions, recommandait une participation financière du fonds de diversification économique d'un montant de 50 000 \$ et suggérait à la Ville de s'impliquer dans ce projet via un autre programme municipal afin d'attirer cette entreprise à Chandler ;

CONSIDÉRANT que cette entreprise a négocié avec les représentants de la Ville de Chandler et comme condition essentielle à son implantation sur le territoire une exemption de taxes foncière sur une période de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT que ce projet comportait de multiples avantages pour la Ville dont la création de nouveaux emplois et l'accroissement de la richesse foncière de la municipalité et par conséquent de nouveaux revenus fonciers ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de respecter les engagements de la Ville envers cette entreprise et de régulariser la situation ;

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Benoit Cayouette et unanimement résolu que la Ville accorde à N & R Duguay une aide financière d'un montant maximal de 41 000 \$ correspondant au cumulatif des taxes foncières pour les années 2010 à 2014 inclusivement. Il est également résolu que cette aide financière soit appropriée au surplus accumulé de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**140324.093 COMMISSION SCOLAIRE RENÉ-LÉVESQUE
PROJET DE PARC**

CONSIDÉRANT la demande de participation financière déposée par la Commission scolaire René-Lévesque à la Ville de Chandler

concernant un projet de construction d'un parc dans la cour de l'école St-Joseph de Chandler;

CONSIDÉRANT que ce projet, dont les plans ont été déposés à la Ville, est évalué à 75 000 \$ et que ce projet est admissible à une aide financière de 25 000 \$ selon le représentant de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que cet organisme a besoin d'un partenaire financier pour réaliser ce projet ;

CONSIDÉRANT qu'il subsiste un fonds résiduel d'une aide financière provenant de la participation financière de la SDEIC au projet de rénovation de la Salle de spectacle de Chandler et que ce fonds résiduel suffirait amplement à assumer la participation financière de la Ville ;

CONSIDÉRANT les ententes antérieures conclues avec la Commission scolaire concernant le projet de «La Cour enchantée » ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Benoit Cayouette et unanimement résolu que la Ville de Chandler confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet de construction d'un parc par la Commission scolaire selon les plans déposés à la Ville et ce, jusqu'à un maximum de 25 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140324.094 ESCALES GASPÉSIE – COMITÉ DE PÉRENNITÉ FINANCIÈRE NOMINATION

CONSIDÉRANT la décision du conseil d'administration d'escalles Gaspésie de former un comité dit «Comité de pérennité financière» dont la mission sera de travailler sur le financement à moyen et long terme de l'organisme;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un représentant de la Ville pour siéger sur ce comité et que monsieur Benoit Cayouette, conseiller, est un choix logique puisqu'il représente déjà la Ville au conseil d'administration d'Escalles Gaspésie;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu de nommer monsieur Benoit Cayouette comme représentant de la Ville sur le « Comité de pérennité financière » d'Escalles Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140324.095 BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Benoit Cayouette et unanimement résolu que monsieur Yvan Whittom soit autorisé à formuler, pour et au nom de la Ville de Chandler, une demande d'aide financière dans le cadre du fonds conjoncturel de développement (FCD) pour l'agrandissement du bureau d'accueil touristique et l'aménagement d'un stationnement pouvant recevoir les véhicules récréatifs et les véhicules remorquant des roulettes.

Il est également résolu d'autoriser monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier, à signer pour et au nom de la ville tout document pertinent, requis et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140324.096 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Marie-Claire Blais propose la levée de l'assemblée à 18 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE CHANDLER

Luc Legresley
Maire suppléant

Roch Giroux
Directeur général